

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 22 SEPTEMBRE 2023

À une séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, tenue le 22 septembre 2023 à 7 h 30, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
M^{me} Marie-Chantal Dufour
M^{me} Valérie Dufour
M. Guillaume Lavoie
M. Philippe Roy

ABSENCES : M. Janic Boisvert

M^{me} Nada Deschênes arrivée à la séance ajournée à 7 h 45.

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 7 h 30.

RÉSOLUTION 2023-09-271

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;

B. Adoption de l'ordre du jour ;

C. Administration générale :

- a) Radar pédagogique ;
- b) Achat de vestes d'hiver ;

D. Urbanisme :

- a) Demande de dérogation mineure de madame Karen Gauthier # 2023-021 ;

E. Affaires nouvelles :

- a) _____ ;
- b) _____ ;
- c) _____ ;

F. Période de questions

G. Levée de la séance

Administration :

Résolution 2023-09-272

Radar pédagogique

CONSIDÉRANT QU'une problématique de circulation existe à l'intersection de la rue Gagné et de la re Principale Nord;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre avec les représentants du ministère des Transports le 12 septembre 2022, il a été proposé l'installation de radars pédagogiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur demande au ministère des Transports d'appuyer la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) estimé à 19 597 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur s'engage à contribuer à 20% du projet estimé à 3 919 \$ avant taxes;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, le directeur général à déposer une demande d'aide financière au Programme Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour l'achat et l'installation de deux radars pédagogiques sur poteaux pour un montant d'environ 20 574 \$ taxes non incluses;

QUE la municipalité de Sacré-Cœur s'engage à contribuer à 20 % du projet estimé à environ 4 115 \$.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents relatifs à l'aide financière;

Résolution 2023-09-273

Achat de vestes d'hiver

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux employés se sont greffé à l'équipe de travail;

CONSIDÉRANT QUE des vestes ont déjà été fournies aux employés avec l'identification de la Municipalité;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de veste d'hiver aux employés avec l'inscription du logo de la Municipalité de Sacré-Cœur pour un montant approximatif de 2 668 \$.

Urbanisme :

RÉSOLUTION 2023-09-274

Demande de dérogation mineure de madame Karen Gauthier # 2023-021

CONSIDÉRANT QUE madame Karen Gauthier a fait une demande de dérogation mineure numéro 2023-021 afin de permettre que l'usage « Salon de beauté » soit pratiqué au 2^e étage de sa résidence dans un local de 12' x 14';

CONSIDÉRANT QUE le local où ce service sera pratiqué est d'une dimension de 12' x 14';

CONSIDÉRANT QUE le Salon de beauté ne sera pas opéré sur plus qu'un étage ;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e étage est l'endroit le plus propice pour recevoir sa clientèle;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de dérogation mineure #2023-021 de madame Karen Gauthier afin de permettre que l'usage « Salon de beauté » soit pratiqué au 2^e étage de sa résidence dans un local de 12' x 14'.

RÉSOLUTION 2022-09-275

Levée de la séance

Il est proposé par madame Valérie Dufour que la séance soit levée à 7 h 50.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Lise Boulianne, maire